

Un quart de la population française a plus de 60 ans, une proportion qui devrait fortement augmenter dans l'avenir. Si le niveau de vie des seniors est globalement meilleur que celui des autres personnes plus jeunes en 2015, les personnes âgées en situation de perte d'autonomie ont plus souvent un niveau de vie modeste. Entre 400 000 et 1,5 million de personnes vivant à domicile, selon la mesure utilisée, sont en situation de dépendance en 2015, et 5,8 millions sont confrontées à au moins une limitation fonctionnelle. Dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, où vivent 728 000 personnes fin 2015, les situations de perte d'autonomie sont nettement plus fréquentes qu'à domicile et concernent, selon la mesure, de 6 à 9 résidents sur 10.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 16,9 millions de personnes sont âgées de 60 ans ou plus en France métropolitaine et dans les DROM, soit un quart de la population. Parmi elles, 36 % ont 75 ans ou plus (6,1 millions) et 12 % ont 85 ans ou plus (2,1 millions).

### Une part croissante de la population âgée de plus de 60 ans

Les projections de population réalisées par l'Insee prévoient une hausse importante du nombre de personnes de plus de 60 ans. Selon le scénario central de projection, elles seraient 22,9 millions en 2040 et 26,4 millions en 2070 (+56 % entre 2017 et 2070) [graphique 1]. De plus, leur part dans l'ensemble de la population augmenterait, passant de 25 % en 2017 à 32 % en 2040, puis à 35 % en 2070. La proportion des plus âgés augmenterait encore plus. En 2070, 18 % de la population serait âgée d'au moins 75 ans (13,7 millions de personnes), contre 9 % en 2017.

Début 2017, 44 % des personnes de 60 ans ou plus sont des hommes et 56 % des femmes (graphique 2). La part des femmes augmente avec l'âge, du fait de leur espérance de vie plus élevée : elle est de 53 % parmi les personnes de 60 à 74 ans et de 62 % parmi les 75 ans ou plus.

### Un niveau de vie plus élevé en moyenne, en dehors des situations de dépendance

Les personnes âgées de 60 ans ou plus ont globalement un meilleur niveau de vie que celles de moins de 60 ans. En effet, 42 % des moins de 60 ans ont un niveau de vie dit « modeste »<sup>1</sup>, contre 34 % de leurs aînés (tableau 1). Alors que 16 % des personnes de moins de 60 ans sont pauvres au sens statistique du terme<sup>2</sup>, 8 % des personnes de 60 ans ou plus le sont. Ce résultat tient notamment à la structure des ménages des personnes de 60 ans ou plus, qui est prise en compte pour le calcul du niveau de vie. En effet, celui-ci est calculé en rapportant le montant des revenus du ménage, net d'impôts, au nombre « d'unités de consommation »<sup>3</sup> dans le ménage. Le plus faible nombre d'unités de consommation dans les ménages de personnes de 60 ans ou plus, lié notamment au fait que ces ménages ont plus rarement des enfants à charge, fait plus que compenser leur revenu disponible en moyenne plus faible.

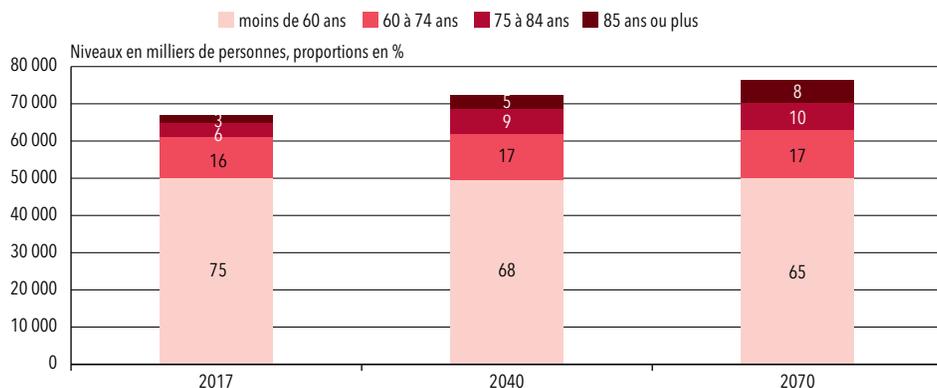
En distinguant les personnes de plus de 60 ans selon leur situation de perte d'autonomie, le constat diffère. Le niveau de vie de celles qui sont en perte d'autonomie est inférieur à celui des autres personnes du même âge : la part de personnes modestes est

1. C'est-à-dire qu'il est inférieur à celui en dessous duquel vivent les 40 % de personnes les plus modestes, soit 1 514 euros par mois en 2015.

2. C'est-à-dire que leur niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 015 euros par mois en 2015.

3. Ce nombre dépend du nombre et de l'âge des membres de ce ménage.

### Graphique 1 Répartition par âge et sexe des personnes de 60 ans ou plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et au 1<sup>er</sup> janvier 2070

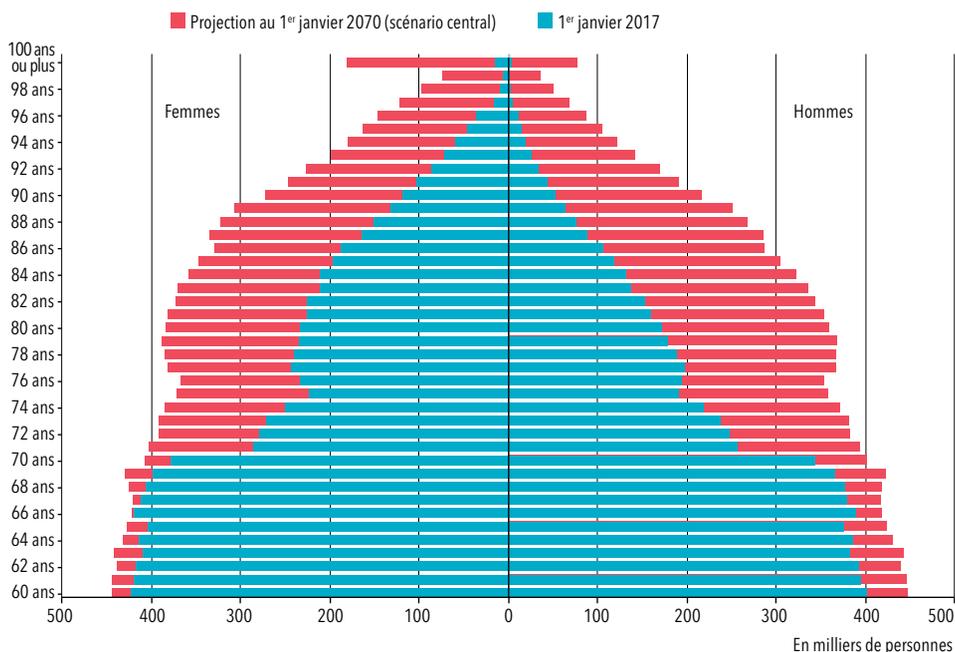


**Lecture** > Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 50 millions de personnes ont moins de 60 ans, soit 75 % de la population.

**Champ** > France métropolitaine et DROM.

**Sources** > Insee, estimations provisoires de population au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (résultats arrêtés fin 2017) ; Insee, projections de population 2013-2070.

### Graphique 2 Pyramide des âges des personnes de 60 ans ou plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et au 1<sup>er</sup> janvier 2070



**Champ** > France métropolitaine et DROM.

**Sources** > Insee, estimations provisoires de population au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (résultats arrêtés fin 2017) ; Insee, projections de population 2013-2070.

de 43 % parmi les premières contre 29 % parmi les secondes, et le taux de pauvreté respectivement de 10,4 % et 5,6 %. De plus, les personnes de 60 ans ou plus en situation de dépendance sont aussi plus fréquemment modestes que celles de moins de 60 ans. Néanmoins, elles sont moins souvent pauvres. L'écart de niveau de vie moyen selon la situation d'autonomie au sein des personnes de 60 ans ou plus est pour partie lié à l'âge. En effet, les seniors en perte d'autonomie sont en majorité les plus âgés et appartiennent aux générations plus anciennes, dont les retraites sont plus faibles.

### Entre 400 000 et 1,5 million de personnes âgées dépendantes vivant à domicile

La définition de la dépendance à des fins statistiques n'est pas unique. Plusieurs approches peuvent être retenues : une approche par des indicateurs synthétiques de dépendance, qui résument les divers aspects de l'autonomie en une mesure unique comprenant différents degrés d'intensité, et une approche par les facteurs qui peuvent conduire à la dépendance, qui analyse de manière conjointe les limitations fonctionnelles et les restrictions d'activité.

En adoptant la première approche, les seniors dépendants ont été repérés dans le volet Ménages de l'enquête Capacités, aides et ressources des seniors (CARE-M) de la DREES, à l'aide de l'estimation du groupe iso-ressources (GIR)<sup>4</sup> allant de 1 à 4 (Brunel, 2017). Cet indicateur se fonde sur les mêmes variables discriminantes que celles utilisées par des équipes médico-sociales pour évaluer l'éligibilité à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)<sup>5</sup>, et comprend deux variantes : une définition large et une définition

restreinte, la première incluant les personnes disant éprouver quelques difficultés à réaliser des activités, la seconde ne les retenant pas. En 2015, 10,1 % des personnes âgées de 60 ans ou plus et vivant à domicile (1,46 millions d'individus) sont en perte d'autonomie en France métropolitaine, selon la définition large (tableau 2). Cette proportion est nettement plus basse (4,4 %) avec la définition restreinte.

Les indicateurs de Katz et de Colvez s'attachent à repérer les situations de dépendance sévère, et sont établis sur la base d'un nombre plus restreint d'activités de la vie quotidienne que le GIR estimé. L'indicateur de Katz évalue la capacité qu'a une personne à réaliser seule six activités de la vie quotidienne<sup>6</sup>. Si l'on se réfère à cette mesure, ce sont 3,3 % des individus de 60 ans ou plus vivant à domicile (477 000 personnes) qui sont incapables de réaliser seules au moins une de ces activités. L'indicateur de Colvez permet d'appréhender la dépendance (le besoin d'aide) en mesurant la perte de mobilité. Cela concerne 376 000 personnes âgées de 60 ans ou plus et vivant à domicile, soit 2,6 %.

Dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées<sup>7</sup> (voir fiche 14) où résident 728 000 personnes fin 2015, les situations de perte d'autonomie sont nettement plus fréquentes qu'à domicile. Ainsi, 83 % de ces résidents, soit 605 000 personnes, sont considérés comme dépendants au sens de la grille AGGIR (catégories de GIR 1 à 4), et 49 %, soit 355 000 personnes, sont très dépendants (GIR 1 et 2) (tableau 3). Hors résidences autonomes<sup>8</sup>, 93 % des résidents ont besoin d'aide pour réaliser leur toilette, 86 % en ont besoin pour s'habiller et 70 % pour s'alimenter.

4. La grille nationale AGGIR (Autonomie gérontologique et groupes iso-ressources) permet de mesurer le degré de perte d'autonomie du demandeur de l'APA. Elle sert à déterminer si le demandeur a droit à l'APA et, s'il y a effectivement droit, le niveau d'aides dont il a besoin. Les degrés de perte d'autonomie sont classés en 6 groupes iso-ressources (GIR). À chaque GIR correspond un niveau de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

5. Toutefois, comme il est estimé à partir de réponses déclaratives, il ne fournit qu'une approximation du niveau de GIR que déterminerait l'équipe médico-sociale. Les deux définitions restreinte et large fournissent à cet égard une fourchette pour ce niveau. Pour cette raison, le GIR estimé à partir de l'enquête CARE est trop imprécis pour permettre une estimation du non-recours à l'APA.

6. Faire sa toilette, s'habiller, aller aux toilettes et les utiliser, se coucher ou quitter son lit et s'asseoir ou quitter son siège, contrôler ses selles et urines, manger des aliments déjà préparés.

7. Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maisons de retraite non EHPAD, résidences autonomie, unités de soins de longue durée, résidences d'hébergement temporaire et établissements expérimentaux.

8. Qui accueillent 102 000 personnes, dont 77 % sont en GIR 5 et 6, c'est-à-dire non dépendants au sens de l'APA.

## 5,8 millions de personnes âgées à domicile souffrent de limitations fonctionnelles

La seconde approche de la perte d'autonomie cherche à mesurer l'incapacité, en distinguant trois composantes de celle-ci (Brunel, 2018) :

- les maladies ou les problèmes de santé invalidants, qui ne sont pas directement une mesure de l'incapacité mais peuvent en être à l'origine ;
- les limitations fonctionnelles, qui représentent des altérations des fonctions physiques, sensorielles ou cognitives liées à ces maladies ou problèmes de santé et leurs symptômes ;
- les restrictions dans les activités du quotidien (soins personnels et activités en général) que les limitations fonctionnelles sont susceptibles d'engendrer.

Dans ce cadre, la mesure la plus large est celle fondée sur les maladies ou problèmes de santé chroniques ou durables, que 9,22 millions de personnes déclarent en 2015, soit 64 % de la population âgée de 60 ans ou plus et vivant à domicile (tableau 4). S'agissant du critère des limitations fonctionnelles, ce sont 40 % de cette même population qui souffrent d'au moins une limitation fonctionnelle sévère. Les limitations physiques sont les plus répandues, notamment chez les plus âgés. Enfin, 31 % des seniors à domicile déclarent au moins une restriction d'activité du quotidien. Entre 2008 et 2015, les prévalences des incapacités, c'est-à-dire la proportion de personnes déclarant des difficultés au sein de la population, ont diminué pour la plupart des indicateurs<sup>9</sup>.

**Tableau 1 Répartition des personnes selon leur niveau de vie, en 2015**

	Personnes modestes : niveau de vie < D4			Personnes avec un niveau de vie >= D4	Ensemble	En %
	Ensemble	Dont personnes pauvres	Dont personnes modestes non pauvres			
Moins de 60 ans	42,0	16,4	25,6	58,0	100	
60 ans ou plus, dont :	33,8	7,5	26,3	66,2	100	
non en situation de handicap ou perte d'autonomie	28,5	5,6	22,9	71,5	100	
en situation de handicap ou perte d'autonomie	43,2	10,4	32,9	56,8	100	
<b>Ensemble de la population</b>	<b>40,0</b>	<b>14,2</b>	<b>25,8</b>	<b>60,0</b>	<b>100</b>	

**Note** > Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation.

Le 4<sup>e</sup> décile (D4) est la valeur en dessous de laquelle se situent 40 % de l'ensemble des ménages. Une personne est dite pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian.

Une personne est dite en situation de handicap si elle déclare disposer « d'une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie » ou si elle déclare à la fois « une maladie ou un problème de santé qui soit chronique ou de caractère durable » et « être limité depuis au moins six mois à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ».

**Champ** > France métropolitaine, personnes âgées de 15 à 59 ans, vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

**Sources** > Insee, DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

9. Cette mesure s'appuie sur la comparaison des résultats de l'enquête Handicap-santé ménages (HSM) de 2008 et de ceux de l'enquête CARE-M de 2015.

**Tableau 2** Indicateurs synthétiques de dépendance des personnes vivant à domicile, selon l'âge et le sexe, en 2015

	60 ans ou plus			60-74 ans			75 ans ou plus		
	Femmes	Hommes	Tous	Femmes	Hommes	Tous	Femmes	Hommes	Tous
<b>Effectifs (en milliers)</b>	8 024	6 421	14 445	4 907	4 326	9 233	3 117	2 096	5 212
<b>GIR estimé (définition large) (en %)</b>									
1-2 : dépendants sévères	2,0	1,5	1,8	0,5	0,6	0,5	4,5	3,5	4,1
3-4 : dépendants	9,6	6,6	8,3	4,3	3,8	4,0	18,1	12,5	15,9
5 : quelques difficultés	6,8	5,5	6,2	4,2	3,8	4,0	10,9	8,8	10,1
6 : autonomes	81,5	86,4	83,7	91,1	91,9	91,5	66,5	75,2	70,0
<b>GIR estimé (définition restreinte) (en %)</b>									
1-2 : dépendants sévères	1,8	1,2	1,5	0,4	0,4	0,4	4,0	2,8	3,5
3-4 : dépendants	3,3	2,3	2,9	1,1	0,9	1,0	6,7	5,1	6,1
5 : quelques difficultés	4,6	2,5	3,7	2,1	1,2	1,7	8,7	5,3	7,3
6 : autonomes	90,3	94,0	91,9	96,5	97,4	96,9	80,6	86,8	83,1
<b>Indicateur de Katz (en %)</b>									
A : personnes pouvant réaliser seules les six activités	96,2	97,3	96,7	98,9	98,9	98,9	92,0	94,1	92,8
B-H : personnes incapables de réaliser seules au moins une des six activités	3,8	2,7	3,3	1,1	1,1	1,1	8,0	5,9	7,2
<b>Indicateur de Colvez (en %)</b>									
1-3 : confinement au lit ou au fauteuil ou besoin d'aide pour la toilette et l'habillage ou pour sortir du domicile	3,4	1,7	2,6	0,9	0,6	0,8	7,5	3,8	6,0
4 : autonome	96,6	98,3	97,4	99,1	99,4	99,2	92,6	96,2	94,0

GIR : groupe iso-ressources.

**Note >** Les définitions large ou restreinte du GIR estimé se distinguent par la prise en compte ou non des personnes déclarant quelques difficultés pour les activités déterminant le GIR.

**Champ >** Individus de 60 ans ou plus résidant à domicile, France métropolitaine.

**Source >** DREES, enquête Capacités, aides et ressources des seniors (CARE) ménages, volet seniors, 2015.

### Les femmes plus touchées par la perte d'autonomie

Quel que soit l'indicateur utilisé, les femmes sont globalement plus touchées par la dépendance ou la perte d'autonomie que les hommes, hormis pour les limitations sensorielles. Ces écarts, plus forts

aux grands âges, s'expliquent en partie par des différences démographiques : les femmes ont en effet une longévité plus grande que les hommes. Une baisse entre 2008 et 2015 des inégalités entre femmes et hommes a toutefois été démontrée chez les moins de 75 ans (Brunel, 2018). ■

**Tableau 3** Part des résidents en EHPA confrontés à une perte d'autonomie partielle ou totale, fin 2015

	En %
	Part des résidents
<b>Effectifs des résidents en EHPA (en milliers)</b>	728 000
<b>Résidents en GIR 1 à 4, dont :</b>	83,1
GIR 1 et 2	48,8
GIR 3 et 4	34,3
<b>Résidents en perte d'autonomie selon le type d'activité (en %) [hors résidences autonomie]</b>	
Transferts (d'une position à une autre)	65,6
Déplacements intérieurs	75,2
Toilette	93,0
Élimination	77,8
Habillage	85,9
Alimentation	69,7
Orientation	77,3
Cohérence	82,9

GIR : groupe iso-ressources ; EHPA : établissement d'hébergement pour personnes âgées.

**Lecture** > 75,2 % des résidents en EHPA ne se déplacent pas de manière autonome dans l'établissement. Leur capacité à se déplacer a été évaluée aux niveaux B (« fait partiellement, ou non habituellement ou non correctement ») ou C (« ne fait pas ») [grille AGGIR, variables évaluatives du GIR].

**Champ** > France, établissements d'hébergement pour personnes âgées, hors centres d'accueil de jour.

**Source** > DREES, enquête EHPA 2015.

**Tableau 4 Part des personnes vivant à domicile et ayant des difficultés par type d'incapacité, sexe et tranche d'âge, en 2015**

En %

	60 ans ou plus			60-74 ans			75 ans ou plus		
	Femmes	Hommes	Tous	Femmes	Hommes	Tous	Femmes	Hommes	Tous
<b>Effectifs (en milliers)</b>	8 024	6 421	14 445	4 907	4 326	9 233	3 117	2 096	5 212
<b>Santé déclarée (%)</b>									
Mauvaise ou très mauvaise santé	12,8	12,2	12,6	8,3	9,0	8,6	20,0	19,0	19,6
Très mauvaise santé	2,1	2,0	2,1	1,3	1,5	1,4	3,4	3,0	3,2
Maladie chronique ou problème de santé	62,8	65,0	63,8	58,2	61,9	60,0	70,0	71,5	70,6
<b>Limitations fonctionnelles<sup>1</sup> :</b>	44,5	34,8	40,2	29,9	25,2	27,7	67,4	54,5	62,2
Au moins une limitation sensorielle	17,9	19,7	18,7	9,5	13,5	11,4	31,2	32,6	31,7
Au moins une limitation physique	37,0	20,1	29,5	22,3	12,2	17,6	60,0	36,5	50,5
Au moins une limitation cognitive liée à la mémoire, à la concentration ou à l'organisation	9,4	7,1	8,4	5,1	4,6	4,9	16,2	12,4	14,7
Au moins une limitation cognitive liée aux difficultés relationnelles	5,7	4,9	5,3	3,1	3,7	3,4	9,7	7,2	8,7
<b>Restrictions d'activité<sup>2</sup> :</b>									
<b>Au moins une restriction d'activité</b>	36,1	24,8	31,1	19,6	15,9	17,8	62,0	43,3	54,5
Restrictions GALI	16,4	14,6	15,6	9,4	9,7	9,6	27,5	24,7	26,4
Au moins une restriction ADL	17,5	12,8	15,4	8,3	7,7	8,0	32,0	23,5	28,5
Au moins une restriction IADL	32,3	17,4	25,7	15,3	9,1	12,4	59,1	34,7	49,2

1. Les limitations fonctionnelles concernent ici les personnes déclarant beaucoup de difficultés ou ne pouvant pas du tout faire l'activité.

2. Les restrictions d'activité concernent ici les personnes déclarant quelques difficultés, beaucoup de difficultés ou ne pouvant pas du tout faire l'activité.

GALI : Global Activity Limitation Indicator, ou « indicateur de limitation d'activité générale », c'est-à-dire se déclarer limité depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement.

ADL : Activity of daily living ou « activité de la vie quotidienne », c'est-à-dire se laver, s'habiller, couper la nourriture ou se servir à boire, manger et boire, se servir des toilettes, se coucher ou se lever du lit, s'asseoir et se lever d'un siège.

IADL : Instrumental activity of daily living ou « activité instrumentale de la vie quotidienne », c'est-à-dire faire les courses, préparer les repas, faire les tâches ménagères courantes, faire des démarches administratives, prendre les médicaments, se déplacer dans les pièces d'un étage, sortir du logement, utiliser les transports en commun, trouver son chemin, se servir du téléphone.

**Lecture** > 8,3 % des femmes de 60-74 ans se déclarent en mauvaise ou très mauvaise santé.

**Champ** > Individus de 60 ans ou plus résidant à domicile, France métropolitaine.

**Source** > DREES, enquête Capacités, aides et ressources des seniors, ménages - volet seniors (CARE-M) 2015.

**Pour en savoir plus**

- > **Arnaud, F., Solard, G.,** (dir) (2018). *Les retraités et les retraites*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social, fiches 06 et 10.
- > **Blanpain, N., Buisson, G.** (2016, novembre). Projections de population à l'horizon 2070. Deux fois plus de personnes de 75 ans ou plus qu'en 2013. *Insee, Insee Première*, 1619.
- > **Brunel, M., Carrère, A.** (2018, juin). Limitations fonctionnelles et restrictions d'activité des personnes âgées vivant à domicile : une approche par le processus de dépendance - Résultats de l'enquête Capacités, aides et ressources des seniors (CARE) « ménages ». DREES, *Les Dossiers de la Drees*, 26.
- > **Brunel, M., Carrère, A.** (2017, septembre). Les personnes âgées dépendantes vivant à domicile en 2015. Premiers résultats de l'enquête CARE « ménages ». DREES, *Études et Résultats*, 1029.
- > **Cabannes, P.-Y., Richet-Mastain, L.** (dir.) (2018). *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution*. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.
- > **Muller, M.** (2017, juillet). 728 000 résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées en 2015. DREES, *Études et Résultats*, 1015.
- > **Rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites** (juin 2018). *Retraités : un état des lieux de leur situation*.
- > **Rapport du conseil de l'âge du HCFEA** (décembre 2017). *La prise en charge des aides à l'autonomie et son incidence sur la qualité de vie des personnes âgées et de leurs proches aidants*.